



Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du jeudi 5 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

C'est la troisième rentrée de la présidence Macron et aussi la troisième rentrée du ministre Blanquer. Cette rentrée pourrait être celle de l'apaisement et d'un retour au dialogue social. Au-delà des annonces, nous sommes en attente de retours concrets. Pour nous engager dans une école durable, nous avons besoin d'une politique éducative qui accepte le temps long de l'éducation et qui ne soit pas un grand chamboule-tout permanent. Nous veillerons à être associés aux travaux de réflexion sur les sujets tels que la formation continue des enseignants, la GRH de proximité, l'action sociale, la protection et la sécurité.

Nous devons toutefois faire un triste constat, notre métier n'attire plus. Le nombre de candidats aux concours est en baisse depuis 3 ans. A cela doit s'ajouter un manque d'attractivité de notre département. Des collègues qui viennent à reculons ou qui même ne viennent pas du tout, préférant perdre le bénéfice du concours plutôt que d'être nommés dans notre belle Dordogne. Cela s'est traduit en septembre 2018 par une grande première pour le 1^{er} degré, le recours à des contractuels. Nous déplorons la situation de ces collègues contractuels qui ont assumé leurs fonctions sans dysfonctionnement apparents tout au long de l'année dernière. Le recours à la liste complémentaire aurait permis d'éviter cela.

Pour en venir à l'ordre du jour de cette première CAPD, nous avons pris acte des mesures de rentrée. Si nous nous réjouissons qu'il n'y ait pas de fermeture, nous pensons cependant que certaines situations auraient pu être débloquées lorsque nous les avons évoquées en juin. Nous aurions ainsi évité une réorganisation précipitée à quelques jours de la rentrée.

Nous revenons sur cette première opération du mouvement intradépartemental, qui a dû être mis en place dans la précipitation, avec son lot de soucis techniques et qui a contraint les services à une gestion dans l'urgence. Nous les remercions pour avoir accepté et géré de nombreuses demandes de révisions d'affectation.

Nous avons fait le constat qu'il y a 29 remplaçants actuellement bloqués. Il ne faut pas avoir une boule de cristal pour se douter que cela va être problématique dès les premières épidémies. L'hiver risque d'être dur, sans parler des impacts sur la formation continue et les stages remplacés. Comptez-vous avoir de nouveau recours aux contractuels ? Les stages de formation continue sont-ils menacés ?

Nous souhaitons également aborder la question des ineat-exeat. Nous regrettons le manque de clarté qui règne autour de ces mouvements d'enseignants. Quels critères sont réellement retenus ?

Enfin, d'autres questions restent également en suspens, notamment sur le fonctionnement des PIAL.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler notre attachement à être actifs pour nos collègues, pour nos élèves et pour le système éducatif plus généralement. Nous espérons que malgré la loi fonction publique et les suppressions de compétences des CAPD, nous pourrons être présents lors des discussions en amont, avec notamment la tenue de groupes de travail préparatoires.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa : Thierry HADJADJI – Hélène MALETERRE – Gwenola TEMPLÉ